

Image not found or type unknown



Personne avec casier judiciaire

Par **souris570**, le **22/02/2009** à **21:01**

bonjour ma question et tres simple, une personne ayant un casier judiciaire a t'elle le droit de faire parti d'un comité de jardins ouvriers

Par **Tisuisse**, le **22/02/2009** à **23:38**

Bonjour,rnrnS'il s'agit d'une association loi de 1901, en tant que simple adhérent, la réponse est simple : c'est OUI.rnrnSi maintenant il postule pour une fonction au sein du Conseil d'Administration c'est "il faut voir quel poste à responsabilité" ?rnrnSi c'est pour faire partie du Bureau, en dehors du poste de Secrétaire ou de Secrétaire-adjoint, c'est NON quoique cela pourrait aussi dépendre du type de condamnation précédente ayant nécessité l'inscription au casier judiciaire. Donc, en principe, il ne peut pas être Président, Vice-Président, Trésorier ou Trésorier-adjoint.